



**AVIS DE COURSE  
RÉGATE BUZULZO  
Samedi 4 juillet 2026  
YACHT CLUB DE TRÉBEURDEN  
Grade 5 c**

- La régata « Buzulzo » est couplée avec la régata « Gouliat », organisée par l'École de Voile de Locquirec, qui aura lieu le lendemain, dimanche 05 juillet 2026.
- Un classement sera effectué pour chacune des régates ainsi qu'un classement prenant en compte les deux résultats, avec un prix attribué aux vainqueurs en fonction des points cumulés selon le règlement en paragraphe 12.
- Chaque bateau est classé sur les trophées de bateau habitable - CDV22 - Ports des Côtes d'Armor selon ses trois meilleurs résultats dans les catégories « Grande Course - Ailes Marines » et « Course - Groupe CCI ». Les catégories se chevauchant pour certains coefficients Osiris, les bateaux devront faire un choix de catégorie dès la première inscription au trophée qui sera appliqué pour toute la durée du trophée et en avertir lors de l'inscription à la régata.
- La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous. À ce titre, il est demandé aux concurrents(es) et aux accompagnateurs(trices) de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants(es).

## 1 - RÈGLES.

### La régata sera régie par :

- Les règles telles que définies dans - Les Règles de Course à la Voile (RCV) 2025-2028.
- Les prescriptions nationales.
- Les règlements fédéraux,
- Les règles d'équipement des voiliers.
- Le règlement 2026 du championnat de voile habitable du CDV 22
- Le règlement 2026 du trophée de voile habitable « Bar Ar Gall » .
- Le règlement 2026 du trophée Buzulzo - Gouliat
- Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer par tout moyen de communication,
- Nombre minimum de personnes embarquées : 1, sans création d'un classement particulier pour les solitaires.
- Le port du gilet de sauvetage est obligatoire durant toute la course.

## 2 - INSTRUCTIONS DE COURSE (IC).

- Les instructions de course, parcours et annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions : vendredi 03 juillet, à partir de 17 h 00, à la maison de la mer de Trébeurden.
- Ils seront accessibles sur le groupe What'App (flash code affiché).

## 3 - COMMUNICATION.

### Une VHF en état de fonctionnement est obligatoire.

### Le canal VHF utilisé sera le canal 6.

- À partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 4 - ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION.

### L'épreuve est ouverte à :

- Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B, C, D norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5<sup>e</sup> catégorie de navigation ou équivalent.

- Aux bateaux du système à handicap OSIRIS d'une longueur minimale de 6 mètres.
- Les bateaux francisés devront disposer au moins de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.
- Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- Les bateaux francisés devront présenter un certificat OSIRIS habitable en cours de validité.

En l'absence de certificat sera appliqué le handicap de la série, sans bonus.

Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser l'admission d'un concurrent.

#### **4.1 - Documents exigibles à l'inscription :**

##### **4.1.1 : Pour les concurrents :**

- Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile, ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
- Pour chaque concurrent mineur, être en possession d'une Licence Club FFVoile mention «compétition » valide ou d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
  - Un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.
  - Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'euros
  - Pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- Une autorisation parentale pour tout concurrent mineur

##### **4.1.2 : Pour le Bateau :**

- Le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation. En l'absence de certificat sera appliqué au minimum le handicap brut de la série.
- Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- Un certificat d'assurance à jour du bateau ou à défaut une attestation sur l'honneur que le bateau est assuré pour faire des régates.
- Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- Les bateaux admissibles peuvent se préinscrire sur le site du Yacht-Club de Trébeurden:

**([yachtclub-trebeurden.com](http://yachtclub-trebeurden.com) - Manifestations - Buzulzo - inscriptions Hello Asso).**

## 5 - DROITS A PAYER.

Les droits sont :

- **Soit de 40 €**, recouvrant :
  - La participation à la régates Buzulzo du samedi 4 juillet.
  - La gratuité du port de Trébeurden pour les nuits du 3 au 4 juillet et du 4 au 5 juillet
  - Le pot de remise des prix du samedi 4 juillet à la maison de la mer suivi d'un barbecue.
- **Soit de 50 €**, recouvrant en outre la participation aux deux régates de la Buzulzo du samedi 4 juillet et de la Gouliat du dimanche 5 juillet.
- **L'inscription est remboursable en cas d'annulation par le comité de course.**

## 6 - PROGRAMME.

- **Vendredi 3 juillet 2026 :**
  - de 18 h 00 à 20 h 00 à la maison de la mer de Trébeurden.
  - Inscriptions, vérification des licences.
  - Remise des instructions de course, des cagnards et des parcours :
  - Les IC et marques de parcours seront affichées et accessibles par le groupe What's App qui sera créé.
- **Samedi 4 juillet 2026 :**
  - Briefing à la maison de la mer de Trébeurden: 8 h 00.
  - Sortie du port : 8 h 30.
  - 1<sup>er</sup> Signal d'avertissement : à partir de 9 h 30.
  - Émargement sur l'eau à la VHF, canal 6.
  - Bateaux au mouillage le midi. Chaque bateau doit prévoir son pique-nique.
  - Pour l'épreuve de l'après-midi, il n'y aura pas de signal d'avertissement après 17 h 00.
  - 19 h 30 : proclamations des résultats à la maison de la mer.
  - Pot et Barbecue offerts à suivre.

## 7 - CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT.

- Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir de la confirmation de l'inscription.
- Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.
- Chaque bateau doit prévoir suffisamment de carburant pour rejoindre au moteur le port d'arrivée de la journée.

## 8 - VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENTS.

- Gilet de sauvetage exigé : pavillon Y / VHF CANAL 6.

## 9 - LIEU.

- Régate côtière à proximité de Trébeurden.

## 10 - LES PARCOURS.

- Les parcours seront de type côtier.

## 11- SYSTÈME DE PÉNALITÉ.

- La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de 2 tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 12 - CLASSEMENT.

- Le classement se fera conformément au système de point de l'annexe A des RCV après calcul du temps compensé (temps réel multiplié par le coefficient temps / temps).
- Le coefficient CVL (coefficient de vent léger) ne sera pas appliqué.
- La flotte est répartie en deux catégories:
  - Grande course.
  - Course.
- Le comité de course décidera en fonction des inscriptions de la répartition des bateaux dans chaque catégorie.
- Une course validée est nécessaire pour valider la compétition.
- Le classement du trophée Buzulzo-Gouliat sera établi comme suit :
- Pour chacune des deux épreuves, le nombre de points « Trophée » attribué correspond au nombre de points correspondant au classement de la régata.
- Les participants non classés à une régata reçoivent un nombre de points équivalent au nombre d'inscrits au trophée, soit le total des bateaux inscrits aux deux épreuves plus 1.
- En cas d'égalité, les modalités de la règle A8 seront appliquées.
- Le trophée sera remis à Locquirec lors des résultats de la régata Gouliat.

## 13 - BATEAU COMITÉ.

- Le bateau comité vedette du Yacht-Club est identifié par le pavillon du Yacht-Club de Trébeurden grand format.

## 14 - BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS.

- Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

## 15 - EMBLEMES.

- Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.

## 16 - LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU.

- Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## 17 - PROTECTION DES DONNÉES.

### 17.1- Droit à l'image et à l'apparence :

- En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FF Voile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

### 17.2 - Utilisation des données personnelles des participants :

- En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 18 - ÉTABLISSEMENT DES RISQUES.

- La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité ».
- En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents.
- Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures.
- Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## 19 - PRIX.

- Les trophées « BUZULZO course et grande course » seront attribués aux vainqueurs de chaque classe, avec plaque à leurs noms.
- Ces trophées seront remis en jeu chaque année.
- Des prix seront par ailleurs tirés au sort entre tous les participants.

## HORAIRES DU PORT DE TRÉBEURDEN.

	Ouverture	Fermeture	Ouverture	Fermeture	Coef.
03/07/26	05 h 29	13 h 16	17 h 34	01 h 32 (04/07)	72
04/07/26	06 h 03	13 h 51	18 h 08	02 h 08 (05/07)	78
05/07/26	06 h 38	14 h 30	18 h 43	02 h 49 (06/07)	81

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES.

- L'attention des participants est attirée sur le respect de la réglementation en vigueur dans les zones Natura 2000 traversées.  
Les informations environnementales utiles aux plaisanciers sont disponibles sur le site [www.protegeonslamer.bzh](http://www.protegeonslamer.bzh).
- Nous vous invitons à faire votre possible pour respecter et faire respecter à toute personne à bord les principes et les conseils de la « Charte du plaisancier éco-responsable ».

### **Avant le départ en mer.**

- J'évite les emballages plastiques à usage unique.
- Je privilégie les produits locaux, de saison, les emballages recyclables, les produits d'entretien respectueux du milieu naturel (labels Ecolabel, Ecocert...).

### **Au port.**

- J'utilise les équipements sanitaires à quai (WC, douche, vaisselle...) ainsi que la pompe d'aspiration pour la vidange de mes eaux noires, située sur le ponton des services.
- Mon bateau ne reste pas branché en permanence aux bornes électriques.

### **En mer.**

- Je trie mes déchets et les rapporte au port, y compris les mégots.
- Je les répartie dans les conteneurs de tri sélectifs disponibles dans les ports de plaisance.
- J'utilise les sacs « gestes propres » et cendriers de poche fournis par la capitainerie du port si besoin.
- Je respecte une distance de sécurité vis à vis des animaux marins en évitant de couper les trajectoires d'évolution.
- Je limite mes actions de pêche à ma consommation familiale et immédiate en respectant les réglementations (matériel, tailles, quantités, périodes, marquage...).

### **Au mouillage.**

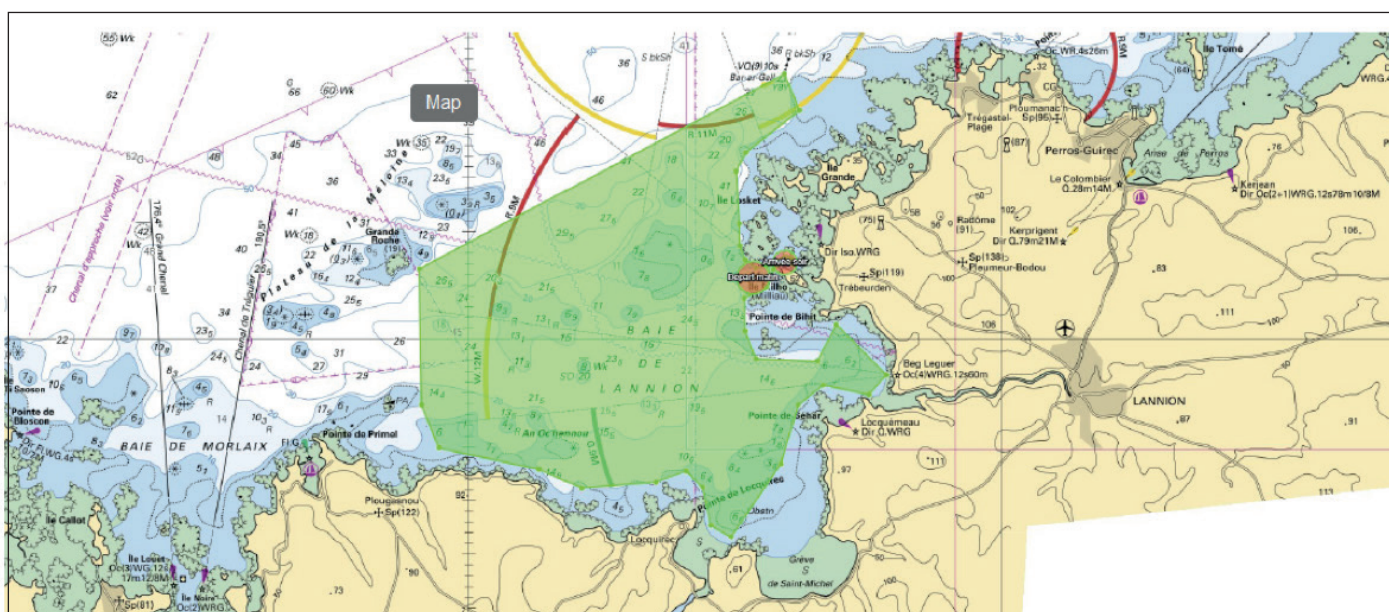
- Je vérifie l'existence ou non de dispositions particulières (Réserves Naturelles, sites Natura 2000...) et ne débarque pas sur les îlots en période de reproduction.
- Je gère ma vitesse d'approche pour ne pas gêner les autres usagers et éviter la formation de vagues.
- Je privilégie les bouées et coffres d'amarrage.
- J'ancre dans les zones sableuses en évitant les herbiers.
- Je limite le niveau sonore à bord.
- J'évite de faire tourner le moteur.
- J'utilise si possible des toilettes équipées de bac à eaux noires et dans tous les cas pas à proximité des côtes.

### **L'entretien du bateau.**

- Je privilégie l'application d'antifouling minimisant l'impact sur le milieu marin.
- Je me renseigne sur les alternatives aux antifouling qui seraient adaptées à mon usage.

- J'effectue le carénage sur les aires dédiées comportant des installations de rétention et de traitement , je me renseigne sur les bonnes pratiques de carénage (vent, tri des déchets, ...).
- Je ne rejette pas d'huile, de liquide de refroidissement ou d'hydrocarbure dans la mer (je m'équipe d'un kit d'absorbants utilisable en cas d'incidents, + pompe à main pour le ravitaillement en carburant + nable anti débordement...).
- J'évite de rincer mon bateau à l'eau douce.

## ZONE DE COURSE BUZULZO 12/08/2025



Fonds cartographiques issus de data.shom.fr

Système géodésique : WGS84, Echelle : 1: 108336